MARTIGNY-COMBE

COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE

Martigny-Croix, le 11 juin 2026

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 11 JUIN 2026

Il est 19h30 lorsque M. le Président ouvre la séance.
Il salue cordialement les 38 participants à l'assemblée en les remerciant de leur présence.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée officiellement le 22 mai 2026 par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a été publiée sur le site internet communal et un envoi daté du 26 mai 2026 a également été distribué à tous les ménages.
Le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2025 ainsi que les comptes 2025 de la Bourgeoisie ont été tenus à la disposition des citoyens du 22 mai au 11 juin 2026 au bureau communal et publié sur le site internet communal.

L'ordre du jour suivant établi par le Conseil communal est rappelé par M. le Président :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2025.
2. Présentation des comptes 2025 de la Bourgeoisie.
3. Rapport de l'organe de révision.
4. Approbation des comptes 2025 de la Bourgeoisie.
5. Divers.

Scrutateurs

Deux scrutateurs sont désignés, à savoir M. Pierre-André Cretton et M. Guy Lonfat.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2025

M. le Président informe que le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2025 a été tenu à disposition des citoyens au bureau communal et il est publié sur le site internet communal, de sorte que sa lecture n'est pas nécessaire.
Le procès-verbal ne donne lieu à aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des comptes 2026 de la Bourgeoisie

M. le Président informe tout d'abord l'assemblée que le Conseil communal a approuvé à l'unanimité les comptes 2025 lors de sa séance du 22 mai 2026. Ils ont été préavisés favorablement, à l'unanimité des membres présents, le 20 mai 2026 par la Commission bourgeoisiale à l'unanimité, le 21 mai 2026 par la Commission communale des finances.

M. Robert Dalliard, responsable financier de la Commune, commente de manière détaillée les comptes de l'exercice 2025 de la Bourgeoisie qui présentent les chiffres principaux suivants :

- résultat d'exercice : CHF 73'859.69
- amortissements planifiés : CHF 3'400.00
- marge d'autofinancement : CHF 77'259.69
- investissements nets : CHF 0.00
- excédent de financement : CHF 77'259.69
- total du bilan : CHF 2'915'077.14
- fortune : CHF 2'914'658.29
- fortune nette par habitant : CHF 4'271.00 (604 habitants, OFPOP), considéré selon les critères de l'Etat comme "un patrimoine net" (situé en dessous de zéro).

3. Rapport de l'organe de révision

M. le Président informe que les comptes de l'exercice 2025 ont été soumis pour contrôle à la fiduciaire Dini & Associés SA à Martigny qui, dans son rapport de contrôle du 22 mai 2026, recommande à l'Assemblée bourgeoisiale de les approuver tels que présentés.

De plus, la fiduciaire confirme dans son rapport de contrôle que l'équilibre financier à terme paraît assuré et que la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements.

4. Approbation des comptes 2025 de la Bourgeoisie

M. le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les comptes présentés ce soir.

Par un vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité les comptes 2025 de la Bourgeoisie.

5. Divers

Il n'y a aucune question ou remarque de la part de l'assemblée.

La parole n'étant ainsi pas demandée, M. le Président clôt l'assemblée à 19h45 en remerciant ses collègues du Conseil, les membres de la Commission bourgeoisiale ainsi que tous les employés communaux et forestiers pour leur collaboration et le travail fourni pour la Bourgeoisie de Martigny-Combe.

Le Secrétaire	Le Président
Pascal Giroud	Emilien Roduit